

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Concertation à Paris, un temps de retard

1^{er} arrondissement : les Halles et la Samaritaine

1) Les Halles

L'opération des Halles est la seule, avec Paris Rive Gauche (PRG), à bénéficier d'une charte, d'un comité de concertation permanent, d'un bureau, d'un garant. Ce dispositif a été acquis de haute lutte, au terme d'un an de débats en 2005, et avec l'appui des associations de PRG.

Le bilan que la Ville a tiré de ce dispositif à l'occasion de la délibération du Conseil de Paris d'avril 2009 semble a priori impressionnant, du moins par le nombre de réunions (plusieurs dizaines). Pourtant, après avoir demandé à Thierry Le Roy, garant de la concertation, un avis qui devait être joint à ce bilan d'avril 2009, la Ville a délibérément omis de l'y inclure, et ne l'a rajouté au dossier qu'après le vote du Conseil de Paris. Dans cet avis, le garant reconnaît « *la réalité quantitative* » de la concertation, mais il souligne qu'« *il ne peut, en revanche, donner pareil satisfecit sur la qualité et le climat des débats, que le bilan présenté édulcore ou occulte* ». Le garant note en particulier que « *le cercle des participants est demeuré trop restreint par rapport à l'objet. Peu d'informations diffusées, malgré le site paris.fr (sans blog), peu de réunions publiques : depuis les débats autour des quatre maquettes de 2004, le grand public n'est guère concerné ni impliqué (...). La dimension métropolitaine du site n'a guère été représentée* ».

De fait, après la période de grande médiatisation de 2004, la Ville a fait tout son possible pour rendre la concertation sur le projet des Halles aussi confidentielle que possible, avec seulement 3 réunions publiques depuis 2005 : en décembre 2005, juillet 2008, juin 2009. Le grand public et la presse ont perdu le contact avec le projet : les communiqués de presse de la Ville ou les visites individuelles de la salle d'exposition animée par du personnel municipal ne permettent en aucun cas de comprendre les problématiques et les enjeux cachés du projet.

Par ailleurs, la multiplicité des réunions de concertation ne sert à rien si l'*esprit* de la concertation n'est pas présent, c'est-à-dire si les réunions se réduisent à une information ou à une vague consultation, élus et fonctionnaires passant leur temps à se justifier au lieu de mener un dialogue constructif. Le garant lui-même semble estimer suffisant que les participants puissent « *s'exprimer* ». Mais les participants ne viennent pas pour « *s'exprimer* » : ils viennent pour que leurs préoccupations et leurs propositions soient réellement prises en compte, et pour chercher ensemble, avec les élus et les fonctionnaires, des solutions pour que le projet soit « gagnant-gagnant » pour tout le monde. Or, trop souvent, élus et fonctionnaires estiment être les seuls représentants de l'intérêt général et pouvoir se dispenser d'écouter les arguments des participants ou d'y répondre autrement que par une fin de non recevoir. Un argument constamment opposé aux habitants dans cette concertation est qu'ils ne représentent qu'une petite frange de la population qui fréquente les Halles. Mais la Ville ne se donne pas la peine d'organiser des réunions publiques pour consulter les autres utilisateurs du quartier. Pourquoi parler de concertation si on n'écoute pas ceux qui participent et si on ne fait pas participer ceux qu'on prétend vouloir écouter ?

Les réunions de concertation ne servent à rien non plus si les décisions sont prises d'avance et si les réunions ne servent qu'à fournir un alibi à la maîtrise d'ouvrage. La concertation des Halles a

connu une période positive, pendant la première mandature, lorsque Jean-Pierre Caffet pilotait le projet : certaines des suggestions des participants ont été prises en compte, ce qui a permis d'infléchir le cahier des charges du futur bâtiment. En revanche, le projet de jardin n'a fait l'objet d'aucun cahier des charges, ce qui a laissé toute latitude à l'architecte Mangin pour faire ce qu'il voulait. Les participants à la concertation se sont vu imposer un jardin déjà entièrement dessiné. Ils n'ont été entendus que sur des points mineurs ou qui allaient de soi (comme la nécessité d'enclorre les espaces de jeux pour les enfants !) et se sont épuisés à ressasser des demandes qui, même pour celles qui étaient faciles à satisfaire, n'ont pas été prises en compte.

Enfin, les réunions de concertation ne servent à rien si les élus se sont mis en situation de ne pas avoir le pouvoir de décision sur leur propre projet. Dans le cas des Halles, la Ville est manifestement soumise au bon vouloir du groupe Unibail, gestionnaire du centre commercial et occupant des lieux jusqu'en 2055. Faute d'avoir négocié dès le départ un accord sur la nature, l'ampleur et le financement des travaux, la Ville a maintenant le couteau sous la gorge et doit en passer par les exigences d'Unibail. C'est ce qui l'a conduite, par exemple, à abandonner le projet d'auditorium, qui devait pourtant constituer un équipement phare de la Canopée, afin de céder l'ensemble des rez-de-chaussée au commerce. D'autres reculades se dessinent, comme la vente à Unibail de l'assiette et de la majeure partie des espaces publics du Forum, la cession au commerce des locaux du Centre d'animation des Halles, la réalisation aux frais de la Ville des travaux de gros œuvre qui permettront la création d'un Monoprix dans la voirie souterraine, ou encore la prise en charge par la Ville de l'ensemble des dédommagements qui seront versés aux commerçants en compensation des nuisances subies pendant 6 ans. Toutes ces négociations, qui se déroulent à l'écart de la concertation, sont de nature à remettre en cause les acquis de cette dernière et, plus largement, le caractère d'utilité publique de cette opération.

Au total, le bilan de la concertation des Halles est très décevant, même si sur le papier, toutes les conditions étaient réunies pour permettre une participation fructueuse. Dans son programme électoral de 2008, Bertrand Delanoë indiquait que « *Le bilan positif des Comités permanents de concertation, mis en place pour les opérations Paris rive gauche et Les Halles, plaide en faveur d'une généralisation de cette formule, appliquée à toutes les grandes opérations d'aménagement parisiennes* ». Aujourd'hui, la municipalité semble en net recul par rapport à cette appréciation, puisque non seulement elle n'a pas étendu le dispositif des comités permanents de concertation aux autres grands projets parisiens, mais la notion même de *concertation permanente* est absente de la Charte de la participation parisienne.

A nos yeux, ce n'est pas le dispositif des comités permanents de concertation qui est mauvais, mais l'usage qui en a été fait. Nous demandons par conséquent au Maire de Paris de tenir sa promesse et de créer des comités permanents de concertation pour tous les grands projets parisiens, mais également de transformer complètement l'esprit dans lequel la concertation est menée et d'en faire enfin un vrai exercice d'intelligence collective et de participation des citoyens à la décision, dans la recherche de l'intérêt général.

2) La Samaritaine

Les mots « Transparence et concertation » figurent sur la bâche d'information qui a été installée sur l'une des façades de la Samaritaine, rue de Rivoli. On peut cependant s'interroger sur leur portée exacte dans le cadre de ce projet. A part le CICA organisé par le maire du 1^{er} le 9 février 2006 en présence des représentants de la Samaritaine, il n'y a pas eu de réunion publique sur le devenir de la Samaritaine jusqu'au 7 décembre 2009. Pour cette réunion, qui intervenait dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU, aucun document n'avait été communiqué à l'avance, ce qui ne témoignait pas d'un grand souci de transparence. Au cours de la réunion, la Samaritaine a annoncé qu'elle organiserait des visites pour les associations. Nous avons essayé d'en obtenir une qui a finalement été annulée. A notre connaissance, aucune autre association n'a réussi à visiter les lieux.

Les riverains immédiats de l'opération, ceux qui habitent la petite rue Baillet enserrée au milieu des bâtiments de la Samaritaine, ont été très mal traités : aucune réunion d'information avant celle qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2009 à la mairie du 1^{er}, et de nombreuses vexations et tentatives d'intimidation de la part de LVMH, qui leur propose de racheter leurs appartements à des prix nettement au-dessous du marché. Les copropriétaires, réunis au sein de l'association « Ensemble rue Baillet », ont écrit à plusieurs reprises aux adjointes Lyne Cohen-Solal et Anne Hidalgo pour leur demander un rendez-vous et exprimer leurs craintes de se voir expropriés : elles ne leur ont jamais répondu.

La Ville s'est félicitée, en avril 2009, d'avoir obtenu de LVMH la création de 7000 m² de logements et d'une crèche de 600 m² (sur un projet de 67 000 m² au total), en se gardant bien de préciser qu'en contrepartie elle était prête à modifier le PLU pour accorder à LVMH l'autorisation de construire très largement au-dessus de la hauteur réglementaire du côté de la rue de Rivoli, en contradiction avec le fuseau de hauteur de l'Arc de Triomphe, créant ainsi un précédent qui pourrait donner des idées à beaucoup d'autres.

Le PLU a été très longuement concerté et les habitants et associations du 1^{er} avaient été particulièrement actifs pour faire des propositions à cette occasion. A quoi bon cet énorme travail de concertation si la Ville décide d'y déroger non pas pour des motifs « d'intérêt général » comme le prétend la brochure de présentation (ce qui permet de présenter comme non recevables les plaintes des copropriétaires de la rue Baillet), mais à l'évidence pour les intérêts parfaitement privés du groupe LVMH ? Si vraiment l'opération était d'intérêt général, et dans la mesure où elle doit se traduire par une dérogation substantielle au PLU, n'aurait-elle pas justifié cette « transparence » et cette « concertation » qui sont affichées sur la bâche d'information de l'immeuble, mais nullement mises en pratique ?